

**Introduction:** Le Centre L'Espoir est un centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle spécialisé qui accueille des patients souffrant d'affection du système nerveux et de l'appareil locomoteur. En 2008, la Direction a décidé de créer un poste d'infirmière spécialisée. Formée grâce à un DU, elle bénéficie d'un mi-temps dédié à la prise en charge des escarres. Un comité de pilotage a été créé avec un groupe de travail chargé de la mise en place de la démarche.

**Methods:** Ce groupe a sélectionné une échelle de risque « escarre » : l'échelle de Braden assortie d'une évaluation personnalisée intégrant notre jugement clinique (recommandations HAS). Celle-ci répertorie les différents facteurs intrinsèques retrouvés couramment chez les patients. Une conclusion diagnostique est établie en équipe et permet de mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Afin de maintenir à jour les connaissances des professionnels, une formation interne sur la prise en charge des escarres a été mise en place en 2016. Un « point escarre » mensuel est réalisé pour tous par l'infirmière référente.

Ce dispositif est complété par la création d'une « CREX escarres » (Commission de Retour d'Expérience). Toute escarre acquise est déclarée via une fiche de signalement d'évènement indésirable. Celle-ci est systématiquement étudiée par l'infirmière référente pour actions immédiates puis analysée en CREX semestrielle afin de comprendre le mécanisme qui a permis l'acquisition de l'escarre et de mettre en œuvre les démarches d'améliorations adéquates, préventives ou correctives.

**Results:** En complément, des enquêtes annuelles de prévalence sont réalisées pour lesquelles tous les patients avec escarres sont diagnostiqués « à risques ». En 2010, le taux global de prévalence était de 26% dont 12 % d'escarres acquises ; en 2014 et 2015, celui-ci a diminué jusqu'à 0.9% pour ré-augmenter à 4.5 % en 2018. Après analyse, nous avons axé notre travail sur l'amélioration de la traçabilité de l'état cutané, exigé une fois par poste. L'indicateur IPAQSS « traçabilité du risques d'escarres » est calculé chaque trimestre, lors d'un audit dossier patient en présence des infirmiers. De façon pédagogique, une restitution systématique des résultats est faite en réunion d'équipe.

**Conclusions:** L'infirmière référente impulse, au travers de ce dispositif, une dynamique de travail et de réflexion à tous les professionnels y compris par le développement de l'éducation thérapeutique et de la formation des aidants.

**References:** Conférence de consensus : Prévention et Traitement des Escarres de l'Adulte et du Sujet Agé, ANAES, 2001.